



COMMUNE DE BAS-INTYAMON 1667 ENNEY

 026 921 81 00
 026 921 81 09
CCP 17-1463-1
 commune@bas-intyamou.ch

Enney, le 2 septembre 2022

MISE A L'ENQUETE SIMPLIFIEE Du 2 au 16 septembre 2022

District	Gruyère
Commune	Bas-Intyamou, secteur Enney
Lieu-dit ou rue	La Vudalla
Architecte ou mandataire responsable	M. Claude Bovigny Belle-Fontaine 19 1627 Vaulruz
Propriétaire	Centre Touristique GMV SA 1663 Moléson-sur-Gruyères
Objet de la demande Et article du registre foncier	Pose d'une croix au sommet de la Vudalla. <u>Dérogation à la distance restreinte à la forêt.</u> Art. 2190

L'enquête ne porte que sur la dérogation à la distance restreinte à la forêt. Les oppositions ou remarques ne peuvent être formulées que sur cette demande.

Les plans sont déposés au bureau communal de Bas-Intyamou à Enney, où ils peuvent être consultés.

Les remarques ou oppositions doivent être adressées par écrit au Conseil communal jusqu'au **16 septembre 2022**.

Le Conseil communal